

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 11 septembre 2019 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Louise Robert
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Monsieur le conseiller Richard Léveillé

Sont absentes :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Citoyens

Monsieur Paul Grondin	Monsieur Alex Lachapelle
Monsieur Roger Lachapelle	Madame Francine Lachapelle
Madame Diane Lachapelle	Monsieur Daniel Choinière
Madame Nathalie-Ann Kenney	Madame Monique Kenney
Madame Cathy Lavigne	Monsieur Michel Lavigne
Madame Joanne Pétrin	Madame Nicole Lapensée
Monsieur Gene Lapensée	Monsieur Laurier Henri

Note au procès-verbal

Une consultation publique a eu lieu à compter de 18h30 en date des présentes concernant l'adoption du premier projet du Règlement # 2019-08-001 modifiant le règlement # 92-10-02 ainsi que le plan de zonage # 78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Procès-verbal de correction

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière de la municipalité, apporte une correction à la résolution # 2019-05-154, intitulée « Adjudication du contrat suite à l'appel d'offres sur invitation pour les travaux à effectuer à la station de traitement des eaux usées », à la suite d'une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suite :

Dans le premier alinéa du deuxième paragraphe de la résolution, il est écrit :

Considérant que deux soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, soient celles-ci :

- Le Groupe Québéco au montant de 84 597.00 \$ (taxes incluses);
- L'entreprise Solutio au montant de 43 400.00 \$ (taxes incluses);

Or, on devrait lire :

Considérant que deux soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, soient celles-ci :

- Le Groupe Québéco au montant de 84 597.00 \$ (taxes non-incluses);
- L'entreprise Solutio au montant de 43 400.00 \$ (taxes non-incluses);

J'ai dûment modifié la résolution 2019-05-154 en conséquence.

SIGNÉ À LAC SAINTE-MARIE CE 29^e JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX-MILLE-DIX-NEUF.

Andrée Bertrand, greffière

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2019-09-263 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-264 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-265 Demande de consentement municipal de Bell

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de faire suite à la demande de consentement municipal de Bell afin de prolonger la fibre optique jusqu'au secteur Pémichangan.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-266 Adoption du rapport d'incendie du mois d'août 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport d'incendie du mois d'août 2019 tel que présenté par le directeur du service d'incendie Monsieur Marc Barbe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-267 Fermeture des sentiers de motoneige #13 ainsi qu'une partie du sentier 43 par L'Association des motoneigistes de l'Outaouais « AMO »

Considérant que si l'AMO ferme les sentiers de motoneige # 13 ainsi qu'une partie du sentier # 43, les motoneigistes devront passer sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Considérant que les retombées économiques diminueront significativement et auront un effet négatif sur les commerçants de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de demander à l'AMO de reconsidérer sa décision de fermer les sentiers de motoneige # 13 ainsi qu'une partie du sentier # 43 qui connectent la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à la MRC de la Vallée de l'Or.

Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à la MRC de la Vallée de l'Or et aux municipalités en faisant partie respectivement pour appui.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-268 Abrogation de la résolution # 2019-07-207 intitulée « Demande d'un avis juridique concernant le dossier du 44, rue Davos »

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'abroger la résolution # 2019-07-207 intitulée « Demande d'un avis juridique concernant le dossier du 44, rue Davos ».

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-269 **Demande d'appui de la résolution # 2019-08-146 de la municipalité de Blue Sea appuyant la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) de demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de revoir la tarification d'un certificat d'autorisation**

Considérant que le Conseil de la MRCVG a demandé au MFFP, à plusieurs reprises, de revoir la tarification de certificat d'autorisation qui a subitement passé de 0.00 \$ à 633.00 \$ pour les personnes physiques, c'est-à-dire la majorité des citoyens ainsi qu'une annulation ou une révision de la tarification pour les personnes morales.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'appuyer la résolution # 2019-08-146 de la municipalité de Blue Sea appuyant la MRCVG de demander au MFFP de revoir la tarification d'un certificat d'autorisation.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à toute les municipalités de la MRCVG, à la MRCVG et au MFFP.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-270 **Demande d'appuyer la résolution # 2019-08-150 de la municipalité de Blue Sea – Appui à l'équité Outaouais – Pour investissement public équitable en santé, éducation et justice sociale pour l'Outaouais**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'appuyer la résolution # 2019-08-150 de la municipalité de Blue Sea – Appui à l'équité Outaouais – Pour investissement public équitable en santé, éducation et justice sociale pour l'Outaouais.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à toute les municipalités de la MRCVG pour appui et à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et à Monsieur Robert Bussières, député de Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-271 **Nomination d'une mairesse suppléante de la municipalité**

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de nommer Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen à titre de mairesse suppléante de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour une durée de deux ans, à compter de ce jour.

Retirer le nom de Madame la conseillère Denise Soucy à titre de signataire aux comptes au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie à la Caisse Populaire de Gracefield.

Ajouter le nom de Cheryl Sage-Christensen à titre de signataire aux comptes au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie à la Caisse Populaire de Gracefield.

Maintenir les signataires actuels aux comptes au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie à la Caisse Populaire de Gracefield dont, notamment Madame l'adjointe aux finances Sylvie Pétrin, Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Siéger au conseil des maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en l'absence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-272 Lettre de remerciement à Madame Denise Soucy pour avoir occupé le poste de mairesse suppléante de la municipalité

Il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu d'envoyer une lettre de remerciement à Madame Denise Soucy pour avoir occupé le poste de mairesse suppléante de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-273 Paiement de 1 500.00 \$ au Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) pour les travaux de réfection de la piétonnière

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de payer la somme de 1 500.00 \$, plus les taxes applicables, au Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) pour des travaux additionnels non prévus quant au remplacement du bardeau des belvédères de la piétonnière.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-274 Offre d'achat d'un terrain municipal, # cadastre du lot 5 281 284, de Madame Yesica Martinez

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'accepter l'offre d'achat d'un terrain municipal portant le # cadastre du lot 5 281 284, de Madame Yesica Martinez, au montant de 2 500.00 \$, et qu'elle assume tous les frais reliés au transfert de propriété.

Autoriser le maire, Monsieur Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à cette transaction.

Le président demande le vote.

Pour : Monsieur le conseiller Richard Léveillé, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen, Monsieur le maire Gary Lachapelle

Contre : Madame la conseillère Louise Robert

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame Françoise Lafrenière au siège # 4 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du projet de Règlement et que le Règlement # 2019-09-001 modifiant le règlement # 92-10-02 relatif au zonage afin d'intégrer des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des zones inondables ainsi que du bassin versant du lac Heney conformément aux règlements de contrôle intérimaire # 2018-325 et no 98-105 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Françoise Lafrenière
Conseillère au siège # 4

2019-09-275 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 10 422 à 10 483 inclusivement pour un montant total de 257 763.25 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-276 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 31 à 35 au montant de 103 986.74 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-277 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 août 2019 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorière Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-278 Appel d'offres pour achat de sel pour la préparation des abrasifs d'hiver 2019-2020

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de lancer un appel d'offres pour l'achat de 60 tonnes de sel pour la préparation des abrasifs d'hiver 2019-2020.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-279 Dépôt du projet de développement de Mont Ste-Marie daté du 23 mai 2019 et réalisé par la firme Bussières Bérubé Genest Schnob

Considérant que le dépôt du projet de développement de Mont Ste-Marie daté du 23 mai 2019 et réalisé par la firme Bussières Bérubé Genest Schnob est conforme au Règlement d'urbanisme # 92-10-01 de la municipalité et ce, en vertu des articles 179, 210 et suivants du Code municipal du Québec.

Considérant qu'une expertise technique pour la validation de la présence de milieux humides et hydriques a été réalisée le 11 juin 2019 sur la subdivision de 7 lots sur le lot 6 116 313 situé sur le chemin Radar et qu'aucun milieu humide a été identifié sur le site.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de valider la conformité du dépôt du projet de développement de Mont Ste-Marie daté du 23 mai 2019 et réalisé par la firme Bussières Bérubé Genest Schnob.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-280 Demande de don d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de verser la somme de 200.00 \$ faisant suite à la demande de don d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir les frais de déplacements des bénévoles qui assistent des personnes atteintes de maladie ou autres conditions.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-281 Aide financière de 240 378.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports du Québec

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 240 378.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de que la municipalité de Lac-Sainte-Marie informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet - Entretien des routes locales.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-282 Participation à la formation « Initier le changement » de la FQM

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'inscrire Madame la conseillère Louise Robert à la formation « Initier le changement » de la FQM qui se tiendra le 11 octobre 2019, à Maniwaki et d'acquitter les frais d'inscription de 330.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-11000-454.

Réserver le véhicule municipal pour son déplacement à la formation.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-283 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1).

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal.

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale.

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité.

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec.

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de proclamer Lac-Sainte-Marie municipalité alliée contre la violence conjugale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-284 Embauche de Madame Chantal Lépine pour un projet d'expérience de travail du Centre local Emploi Québec

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'embaucher Madame Chantal Lépine pour un projet d'expérience de travail du Centre local Emploi Québec à la voirie municipale, pour une durée de 6 mois, 40 heures par semaine, selon le taux horaire fixée dans la grille d'équité salariale à l'interne.

Autoriser Monsieur Yvon Blanchard, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs à cette embauche.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-285 Demande de consentement municipal de Bell

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de faire suite à la demande de Bell afin de prolonger la fibre optique jusqu'au secteur du chemin Lemens.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-286 Demande d'appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir notre demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de rayonnement des régions (FARR)

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a reçu la somme de 500 000.00 \$ du Ministère des Transports du Québec pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Gatineau.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a confirmé son engagement de financer la somme de 75 000.00 \$ envers la construction d'une passerelle et elle a reçu la confirmation de la municipalité de Kazabazua d'un financement au même montant pour ledit projet, soit également 75 000.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de demander l'appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir notre demande d'aide financière dans le cadre du FARR pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-287 Adoption du 2^e projet de Règlement # 2019-08-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le 2^e projet de Règlement # 2019-08-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2^e projet de Règlement # 2019-08-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

L'objectif de ce règlement est de créer à l'intérieur de la zone U-202, identifié au plan de zonage N° 78260 et N° 78260-1 de la municipalité une sous-zone indivise dans le but d'y autoriser seulement un espace vert et d'aménager un stationnement pour deux à trois véhicules, installer des bancs et planter de fleurs,

incluant des petits arbustes. Aucun autre aménagement ou structure ne sera autorisé sur cet emplacement.

Considérant le règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que les plans de zonage N° 78260 et N° 78260-1 sont entrés en vigueur le 30 mai 1993.

Considérant que le conseil désire modifier la zone U-202 située dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité (secteur village).

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Françoise Lafrenière lors de la séance du 14 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopte ce règlement et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Description technique et usages autorisés

Créer à l'intérieur de la zone à vocation dominante périmètre d'urbanisation U-202, identifié au plan de zonage N° 78260 et N° 78260-1 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une sous zone indivise qui respecte la même vocation dominante. Cette nouvelle zone est identifiée comme étant la zone U-202-1.

La zone U-202-1 a une superficie de 2 115.1 mètres carrés. Elle est formée par le lot 5 279 887 du cadastre officiel du Canton de Hincks, laquelle description technique fait partie du présent règlement comme annexe A.

Cette sous-zone autorise strictement l'usage S-1 de la classe « Service public » pour l'aménagement unique d'un espace vert dans le périmètre d'urbanisation et aucun autre usage ou infrastructure ne sera autorisé.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général

Avis de motion : 14 août 2019
Adoption du premier projet de règlement : 14 août 2019
Assemblée publique aux fins de consultation : 11 septembre 2019
Adoption du second projet de règlement : 11 septembre 2019
Avis demande participation à un référendum :
Adoption du règlement :
Transmission du règlement à la MRCVG :
Certificat de conformité :
Entrée en vigueur :

Annexe A

Imprimé le 15 août 2019

Fiche de la propriété

<p>Propriétaire / emplacement MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE 140 CHEMIN DE LAC-SAINTE-MARIE</p> <p>Informations de l'IM Mélécure : 4786-05-8143-0-003-0003 Code Storage : 0110</p> <p>Zone(s) : U-202</p> <p>Superficie : 2 111,01 Fondage : 90,78 Profondeur : 8,00 Valeur bâtie : 0,00 \$ Valeur terrain : 41 100,00 \$ Valeur totale : 41 100,00 \$</p> <p>Cadastre(s) Adresse : 54-HECTOR Révisé(s) : 201807</p>	
--	--



Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2019-09-288 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h28.

Gary Lachapelle,
Maire

Yvon Blanchard,
Secrétaire-trésorier